

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 1 septembre 2015, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Rodrigue Roy, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2015-130

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AOÛT 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du séance ordinaire du 11 août 2015 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2015-131

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le séance ordinaire du 11 août 2015.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 2 septembre 2015 ;

Rés. : 2015-132

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	6 137.54 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	3 858.67 \$
Comptes à payer du mois :	33 525.77 \$

4.2 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

Rés. : 2015-133

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Jacques Vachon, maire suppléant pour la période du 1 septembre 2015 au 1 décembre 2015.

4.3 INVITATION À DES FORMATIONS SUR LA COMMUNICATION

ATTENDU QUE suite à une demande de la Table des municipalités en revitalisation de La Mitis, la MRC est heureuse de pouvoir vous offrir une formation en communication d'une durée totale de 12 heures.

ATTENDU que cette formation s'adresse aux élus, aux membres des comités de développement ou de tout autre organisme qui désirent en apprendre plus sur les façons de bien communiquer.

ATTENDU que cette, au coût de **30 \$**, est offerte de jour OU de soir et est d'une durée de trois heures.

Contenu :

FORMATION 2 (22 OCTOBRE 2015) :

Le monde médiatique en 2015

Comment établir le message pour qu'il soit clair et mieux défini

Comment se comporter en entrevue avec :

- la presse écrite
- la presse radio
- la presse télévisée

Comment répondre aux questions des journalistes

Comment éviter de glisser sur les « pelures de bananes »

Cette formation de l'UMQ est accréditée auprès de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). À ce titre, l'UMQ émettra des unités d'éducation continue (UEC) correspondant au nombre d'heures de formation complétées.

Rés. : 2015-134

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité d'inscrire les personnes suivantes à la formation au coût de 30\$ / personne pour la formation 2 ; Rodrigue Roy, Jacques Vachon, Chantal Tremblay et Raymond L'Arrivée.

4.4 COLLOQUE ANNUEL DE L'ADMQ DE LA ZONE 12

Rés. : 2015-135

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de permettre à la directrice de participer au colloque des directeurs municipaux de la zone 12 qui se tiendra cette année au Parc régional de Val-d'Irène le 10 septembre prochain de 8h à 16h30. Le coût de la formation est de 75.00\$ et comprend le matériel didactique, le repas du midi, les pauses ainsi que l'inscription. Les frais de déplacement seront défrayés selon le tarif en cours.

4.5 AVIS DE MOTION

Monsieur Réjean Gendron, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt en attendant le versement de la subvention de la taxe sur l'essence pour l'exécution de travaux prévue à la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018.

4.6 TERRAIN MUNICIPAL – CHEMIN KEMPT

Rés. : 2015-136

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le paiement 2eme versement de 25 000\$ à la Ferme Black Gable pour le terrain municipal du chemin Kempt acheté en août 2014. Le montant sera pris à même le surplus accumulé affecté.

4.7 SÉMINAIRE DE PG MÉGAGEST

Rés. : 2015-137

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Chantal Tremblay au séminaire 2015 offert à Rimouski par PG Solutions et concernant la mise à jour et les nouvelles fonctionnalités de PG Mégagest. Les frais d'inscriptions sont de 395.00 \$ plus taxes. Les frais de kilométrage seront aussi remboursés.

SOUSSION DE CIB

Une demande de soumission a été faite auprès de CIB pour des logiciels de gestion municipale. Les logiciels de base (Grand-Livre, compte fournisseurs, comptes clients, Paie, Module des Relevés 1 et T4 électronique, Taxation, Perception, Module de perception électronique des taxes (SIPC), Module de mise à jour automatisée des certificats d'évaluation) sont de 8440 + tx (peut être étalé sur 3 ans) Le contrat d'entretien est d'environ 2500 \$ par année, soit une économie de 50% par rapport au contrat d'entretien de PG Solutions.

4.8 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉCOHÉSIONNEMENT, STABILISATION ET TRAITEMENT DE SURFACE – RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS

Remis à l'ajournement

4.9 AJOUT D'UN ADDENDA À L'APPEL D'OFFRE POUR LA REMISE EN ÉTAT DU RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS

Rés. : 2015-138

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la date de complétion des travaux soit reporter au 15 juin 2015 afin d'assurer une bonne qualité du produit fini advenant des températures de moins de 10 degrés.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MITIS POUR UN DEVIS POUR LE DOSSIER DE PROTECTION DE LA BERGE

Attendu que les berges de la municipalité de Grand-Métis ont été affectées par l'érosion lors de la tempête de décembre 2010;

Attendu qu'un enrochement d'urgence avait été effectué à ce moment;

Attendu que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) a demandé à Consultants Ropars inc. D'étudier la demande d'aide financière de Grand-Métis afin de finaliser les travaux de protection de berge du secteur de la Pointe-Leggatt;

Attendu que MSP nous a fait parvenir leur rapport technique final sur la Protection de la berge suite à la tempête de décembre 2010;

Rés. : 2015-139

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au service d'ingénierie de la MRC de la Mitis d'étudier le dossier, en collaboration avec le Conseil, et de préparer un devis pour la solution choisie et un estimé pour les travaux requis.

6. CORRESPONDANCE

6.1 MRC DE LA MITIS – JOURNÉE D'INFORMATION POUR LES DG

Rencontre d'information sur différents dossiers en cours à la MRC pour les directeurs municipaux qui aura lieu le 17 septembre 2015 de 9h00 à 16h00.

6.2 PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les tonnages de matières résiduelles résidentielles, exprimées en tonne métrique, contenues dans les déclarations des exploitants de lieux d'élimination et de centres de transfert qui concernent la municipalité de Grand-Métis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 est de 62,48 t, soit 260,33 kg/hab.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS – AOÛT 2015 – DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

Dépôt du rapport d'activité d'AOÛT 2015 déposé par la directrice pour le compte de M. Michel Lagacé, Inspecteur en urbanisme.

6.4 INSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRE DANS L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

Rés. : 2015-140

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter une inscription supplémentaire dans la section Mont-Joli de l'annuaire téléphonique sous Municipalité de Grand-Métis. Avec la téléphonie IP les municipalités apparaîtrons sous «Municipalité régionale de comté de La Mitis». Les frais sont de 4.15\$/mois et de 43\$ frais de traitement de dossier (une seule fois). Une facturation à part, juste pour l'inscription supplémentaire sera envoyée.

7. VARIA

7.1 POSSIBILITÉ D'ACHAT D'UNE FAUCHEUSE LATÉRALE

Remis à une séance ultérieure au printemps 2016

7.2 STATIONNEMENT PARC-LEGGATT

Rés. : 2015-141

Attendu que des voitures se stationnent sur le gazon et endommagent ce dernier, il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'installer des bordures de béton pour protéger le terrain.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 20h35 à 20h45.

Lors de la période de question, un citoyen a apporté l'idée de changer le nom du Parc Leggatt pour Parc Richard Fournier en l'honneur de notre ancien maire.

9. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2015-142

Il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 4 septembre 19h00.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le 6 octobre 2015